RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00297
Numéro SIREN : 494 188 246
Nom ou dénomination : ASCOR COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2020 sous le numéro de dépôt 410

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SARL ASCOR COMMUNICATION — COMPTES ANNUELS

DEPOT DU 24 JAN. 2020 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

00410

2050 - Bilan Actif

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise SARL ASCOR COMMUNICATION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 21 RUE RANTAIS 35000 RENNES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 4 1 8 8 2 4 6 0 0 0 1 6 — Néant ☐*

				Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	100 517	AG	27 077	73 439
		Fonds commercial (1)	AH	94 102	AI		94 102
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	16 868	AK	16 868	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 100	AS	1 100	
		Autres immobilisations corporelles	AT	116 951	AU	48 313	68 637
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	15	BE		15
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	10 343	BI		10 343
		TOTAL (II)	BJ	339 898	BK	93 360	246 537
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	741 138	BY	91 999	649 139
		Autres créances (3)	BZ	12 160	CA		12 160
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	140 000	CE		140 000
		Disponibilités	CF	482 291	CG		482 291
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	41 372	CI		41 372
		TOTAL (III)	CJ	1 416 963	CK	91 999	1 324 964
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 756 861	1A	185 359	1 571 502

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

CAPEOS CONSEILS — 1137 AVE C DES CHAMPS BLANCS 35510 CESSON-SEVIGNE

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) BILAN - PASSIF avant répartition DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ASCOR COMMUNICATION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	.
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	390 421
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	182 409
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	682 830
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	2 067
	TOTAL (III)	DR	2 067
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	184 383
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	64 685
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	130 752
	Dettes fiscales et sociales	DY	138 221
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	29 851
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	338 709
	TOTAL (IV)	EC	886 604
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 571 502

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	766 306
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SARL ASCOR COMMUNICATION — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	187 291	FE		FF	187 291	
	Production vendue services *	FG	2 803 140	FH	(84 960)	FI	2 718 179	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 990 431	FK	(84 960)	FL	2 905 470	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	61 174	
	Autres produits (1) (11)					FQ	334	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 966 980	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	225 183	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	930 118	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	320 381	
	Salaires et traitements*					FY	869 446	
	Charges sociales (10)					FZ	260 789	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	35 585	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	91 999	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	719	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 734 223	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	232 756	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 315	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 315	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 116	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 116	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 199	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	233 955	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite) — DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ASCOR COMMUNICATION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 323
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 323
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 468
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 468
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	855
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	52 402
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 973 619
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 791 210
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	182 409

RENVOIS

			Exercice N
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	HK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	AI	20 310
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	AJ	57 154
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	AD	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	AM	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 : 3 412 — obligatoires A9 : 53 742		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre un annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	90	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 170	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 749

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ASCOR COMMUNICATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 571 502 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 182 409 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 5
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 33 374 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	94 103			94 103
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	87 171	30 215		117 386
Immobilisations incorporelles	**181 274**	**30 215**		**211 489**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 100			1 100
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 978	2 795		9 773
- Matériel de transport	24 990	36 092		61 082
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 359	21 737		46 096
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**57 428**	**60 623**		**118 051**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	218	10 125		10 343
Immobilisations financières	**233**	**10 125**		**10 358**
ACTIF IMMOBILISE	**238 935**	**100 963**		**339 898**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	30 215	60 623	10 125	100 963
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**30 215**	**60 623**	**10 125**	**100 963**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	94 102
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**94 103**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 242	21 704		43 947
Immobilisations incorporelles	**22 242**	**21 704**		**43 947**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 100			1 100
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 376	828		2 204
- Matériel de transport	23 555	4 596		28 151
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 501	8 457		17 958
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**35 532**	**13 881**		**49 413**
ACTIF IMMOBILISE	**57 775**	**35 586**		**93 360**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 805 015 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 343		10 343
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	741 139	741 139	
Autres	12 160	12 160	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	41 373	41 373	
Total	**805 015**	**794 672**	**10 343**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
IJ PRÉVOYANCE SALARIÉ	45
PLACEMENT ACTIV EPARGN PRO	140 000
Total	**140 045**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 067				2 067
Total	**2 067**				**2 067**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 886 605 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	184 383	64 085	120 299	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 753	130 753		
Dettes fiscales et sociales	138 222	138 222		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	94 537	94 537		
Produits constatés d'avance	338 709	338 709		
Total	**886 605**	**766 306**	**120 299**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	106 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	49 679			
(**) Dont envers les associés	64 685			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	8 089
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	85
PROVISION CP / RTT	26 595
PROVISIONS PRIMES A PAYER	7 417
PROVISION CP / RTT CHARGES PATRONAL	10 599
PROV. CH. SOCIALES SUR PRIMES A PAY	3 128
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	20 619
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	9 261
TAXE SUR LES SALAIRES	5 067
TAXE D APPRENTISSAGE	4 637
FORMATION CONTINUE CIF CDD	5 359
Total	**100 855**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	40 802		
COTIS FISC. ET SOCIALE TNS CONST AV	571		
Total	**41 373**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	338 709		
Total	**338 709**		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ASCOR COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : 2, Allée Marie Berhaut
35000 RENNES

494 188 246 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

Extrait du texte des résolutions

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 182.409,03 euros de la manière suivante :

ORIGINE :	
- Résultat net comptable :	182.409,03 euros
AFFECTATION :	
- Au compte « Autres réserves », la somme de :	122.409,03 euros
- A titre de dividende, la somme brute de :	60.000,00 euros
TOTAL :	182.409,03 euros

Soit un dividende net à verser de 60.000,00 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

Le dividende serait versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices (en euros) :

Exercice	31/12/2017	31/12/2016	31/10/2015
Dividende brut total	69.762	10.000	65.000
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	69.762		
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)		10.000	65.000
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI) (dividendes versés à compter de 2013)			

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

Extrait du procès-verbal

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 182.409,03 euros de la manière suivante :

ORIGINE :	
- Résultat net comptable :	182.409,03 euros
AFFECTATION :	
- Au compte « Autres réserves », la somme de :	122.409,03 euros
- A titre de dividende, la somme brute de :	60.000,00 euros
TOTAL :	182.409,03 euros

Soit un dividende net à verser de 60.000,00 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

Le dividende serait versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices (en euros) :

Exercice	31/12/2017	31/12/2016	31/10/2015
Dividende brut total	69.762	10.000	65.000
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	69.762		
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)		10.000	65.000
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI) (dividendes versés à compter de 2013)			

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits certifiés conformes
La Gérance



Loïc PAUTHIER

EXPERT COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'Ordre de Rennes

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

9, allée René Perrault
35000 RENNES

GTC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

A l'Assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société ASCOR COMMUNICATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes,
le 10 juin 2019



Loïc PAUTHIER
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	100 517	27 078	73 439	64 929
Fonds commercial (1)	94 103		94 103	94 103
Autres immobilisations incorporelles	16 869	16 869		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 100	1 100		
Autres immobilisations corporelles	116 951	48 313	68 638	21 896
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 343		10 343	218
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**339 898**	**93 360**	**246 538**	**181 160**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	741 139	91 999	649 139	992 178
Autres créances	12 160		12 160	139 989
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	140 000		140 000	140 000
Disponibilités	482 292		482 292	431 436
Charges constatées d'avance (3)	41 373		41 373	19 122
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 416 964**	**91 999**	**1 324 964**	**1 722 726**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 756 862**	**185 359**	**1 571 502**	**1 903 886**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	390 422	450 900
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**182 409**	**65 958**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**682 831**	**626 858**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 067	2 067
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**2 067**	**2 067**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	184 383	127 510
Emprunts et dettes financières diverses (3)	64 685	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 746
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 753	45 289
Dettes fiscales et sociales	138 222	85 084
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 852	761 582
Produits constatés d'avance (1)	338 709	253 748
TOTAL DETTES	**886 605**	**1 274 961**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 571 502**	**1 903 886**
(1) Dont à plus d'un an (a)	120 299	1 273 215
(1) Dont à moins d'un an (a)	766 306	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	187 291	85 715	101 576	118,50
Production vendue (services)	2 718 180	1 670 542	1 047 638	62,71
Chiffre d'affaires net	**2 905 471**	**1 756 257**	**1 149 214**	**65,44**
Dont à l'exportation	-84 961	-253 748	168 787	-66,52
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	61 510	31 433	30 077	95,69
Total produits d'exploitation	**2 966 980**	**1 787 690**	**1 179 291**	**65,97**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.	225 183	140 815	84 369	59,91
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	930 119	586 517	343 602	58,58
Impôts, taxes et vers. assim.	320 381	191 626	128 755	67,19
Salaires et Traitements	869 447	533 729	335 718	62,90
Charges sociales	260 790	161 282	99 507	61,70
Amortissements et provisions	127 585	53 557	74 028	138,22
Autres charges	719	16 742	-16 022	-95,70
Total charges d'exploitation	**2 734 224**	**1 684 268**	**1 049 956**	**62,34**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**232 757**	**103 422**	**129 335**	**125,06**
Opérations en commun				
Produits financiers	**2 316**	**2 286**	**30**	**1,31**
Charges financières	**1 116**	**794**	**323**	**40,64**
RESULTAT FINANCIER	**1 199**	**1 492**	**-293**	**-19,61**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**233 956**	**104 914**	**129 042**	**123,00**
Produits exceptionnels	**4 324**	**357 221**	**-352 897**	**-98,79**
Charges exceptionnelles	**3 469**	**385 410**	**-381 941**	**-99,10**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**855**	**-28 189**	**29 044**	**-103,03**
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	52 402	10 767	41 635	386,69
BENEFICE OU PERTE	**182 409**	**65 958**	**116 451**	**176,55**

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ASCOR COMMUNICATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 571 502 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 182 409 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 5
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 33 374 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	94 103			94 103
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	87 171	30 215		117 386
Immobilisations incorporelles	**181 274**	**30 215**		**211 489**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 100			1 100
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 978	2 795		9 773
- Matériel de transport	24 990	36 092		61 082
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 359	21 737		46 096
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**57 428**	**60 623**		**118 051**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	218	10 125		10 343
Immobilisations financières	**233**	**10 125**		**10 358**
ACTIF IMMOBILISE	238 935	100 963		339 898

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	30 215	60 623	10 125	100 963
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**30 215**	**60 623**	**10 125**	**100 963**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	94 102
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**94 103**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 242	21 704		43 947
Immobilisations incorporelles	**22 242**	**21 704**		**43 947**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 100			1 100
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 376	828		2 204
- Matériel de transport	23 555	4 596		28 151
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 501	8 457		17 958
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**35 532**	**13 881**		**49 413**
ACTIF IMMOBILISE	**57 775**	**35 586**		**93 360**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 805 015 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 343		10 343
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	741 139	741 139	
Autres	12 160	12 160	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	41 373	41 373	
Total	**805 015**	**794 672**	**10 343**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
IJ PRÉVOYANCE SALARIÉ	45
PLACEMENT ACTIV EPARGN PRO	140 000
Total	**140 045**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 067				2 067
Total	**2 067**				**2 067**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 886 605 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	184 383	64 085	120 299	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 753	130 753		
Dettes fiscales et sociales	138 222	138 222		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	94 537	94 537		
Produits constatés d'avance	338 709	338 709		
Total	**886 605**	**766 306**	**120 299**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	106 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	49 679			
(**) Dont envers les associés	64 685			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	8 089
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	85
PROVISION CP / RTT	26 595
PROVISIONS PRIMES A PAYER	7 417
PROVISION CP / RTT CHARGES PATRONAL	10 599
PROV. CH. SOCIALES SUR PRIMES A PAY	3 128
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	20 619
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	9 261
TAXE SUR LES SALAIRES	5 067
TAXE D APPRENTISSAGE	4 637
FORMATION CONTINUE CIF CDD	5 359
Total	**100 855**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	40 802		
COTIS FISC. ET SOCIALE TNS CONST AV	571		
Total	**41 373**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	338 709		
Total	**338 709**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

SARL ASCOR COMMUNICATION - 31-12-2018

TABLEAU 1
Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	33 465	2%	86 573	7%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	5 649	0%	46 274	4%
Entreprises : via FONGECIF, OMA, FAF	12 282	1%	11 100	1%
Particuliers	1 801 259	97%	1 112 101	89%
Sous total I	**1 852 655**	**100%**	**1 256 048**	**100%**
Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	0	0%	0	0%
Etat	0	0%	0	0%
Régions	0	0%	0	0%
Autres collectivités	0	0%	0	0%
Sous total II	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Autres organismes de formation	0	0%	0	0%
Autres ressources	0	0%	0	0%
Sous total III	**0**	**0%**	**0**	**0%**
Total des ressource	**1 852 655**	**100%**	**1 256 048**	**0%**

TABLEAU 2
Décomposition des actions de formation par finalité

Finalité des actions	Volumes financiers			
	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	0	0%	0	0%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	1 852 655	100%	1 256 048	0
Insertion sociale	0	0%	0	0%
Total	**1 852 655**	**100%**	**1 256 048**	**100%**

TABLEAU 3
Convention de ressources publiques affectées

Convention	Montant initial	Suivi d'exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice